

# Les aspects juridiques de la transmission d'une ferme

## (régimes matrimoniaux, succession, foncier, fiscalité)

### Objectifs de la formation

> Identifier les possibilités offertes par les outils de régulation de l'accès au foncier (SAFER, contrôle des structures), > Identifier les options juridiques existantes en fonction de la situation initiale de l'exploitation et du projet de transmission

### Pré-requis

aucun

### Déroulé

Déroulé de la formation :

9h - 9h30 : Accueil-Introduction

Les enjeux patrimoniaux de la transmission / Tour de table des attentes des stagiaires.

9h30-11h: L'utilisation des outils de régulation du foncier pour favoriser l'installation : Rôles possibles du contrôle des structures et de la Safer pour favoriser une installation et éviter un démembrement d'exploitation.

11h-13h : Identifier les réglementations et options possibles, en fonction des différentes situations de transmission du foncier agricole (1re partie).

13h-14h : repas fourni sur place

14h-17h00 : Identifier les réglementations et options possibles (2ème partie) :

- Transmission du foncier en propriété, en location ou en commodat
- Points de vigilance en cas de conclusion d'un bail à ferme ou de vente de terres ou de bâtiments
- La société d'exploitation comme outil de transmission de l'exploitation : Notions sur les différentes formes de sociétés (GAEC, EARL, SCEA), points de repères sur la transmission par un associé, intérêts de créer une société en vue de la transmission
- Anticiper et optimiser la transmission du patrimoine : Conséquences du régime matrimonial, points de repères sur les donations et les successions, intérêt des sociétés foncières (GFA, SCI)

17h00-17h30 : Bilan de fin de formation

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'exposés, d'échanges sur les situations concrètes apportées par les stagiaires et servant à introduire des apports théoriques, de réponses aux questions.

--

Contenu détaillé :

Les outils de régulation de l'accès au foncier : la Safer et le contrôle des structures

Les différentes possibilités de transmission du foncier agricole, en fonction de la situation initiale de l'exploitation et du projet de transmission :

- Transmission du foncier en propriété
- Transmission du foncier en location
- Transmission du foncier en commodat
- Points de vigilance en cas de conclusion d'un bail à ferme
- Points de vigilance en cas de vente de terres ou de bâtiments

La société d'exploitation comme outil de transmission de l'exploitation, notions sur les différentes formes de sociétés (GAEC, EARL, SCEA) :

- Points de repères sur la transmission par un associé
- Intérêts de créer une société en vue de la transmission

Anticiper et optimiser la transmission du patrimoine :

- Conséquences du régime matrimonial
- Points de repères sur les donations et les successions
- Intérêt des sociétés foncières (GFA, SCI)

### Dates, lieux et intervenants

**23 sept 2020**

09:30 - 17:30 (7hrs)

locaux de la Confédération paysanne 104 rue  
Robespierre  
93170 Bagnole

Intervenante extérieure : Delphine Gavend, juriste et formatrice (Confédération Paysanne nationale)  
+ Animation/Facilitation : Julien Melou, animateur formation FADEAR

### Financier(s)



### Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

### Infos complémentaires

**Organisée par** Fadear

**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 01/01/1970

### Tarifs

Non agricole 210€

Coût de la formation pour salarié-e-s :  
210 €/salarié\_e/ journée (30 €/heure-stagiaire) à régler à l'ordre de la Fadear.  
Rappel : possibilité de prise en charge par OCAPAT (gratuité possible via inscription sur l'offre régionale 2020 (8 jours avant le dé

### Plus de renseignements

Julien Melou

jmelou@fadear.org

Fadear

104 rue Robespierre

93170 Bagnole

01 43 63 41 50

Le repas du midi est organisé par laFADEAR et son coût est compris dans lecoût de la formation ainsi que le petit déjeuner.